Essais nucléaires : en Polynésie, c’est l’heure de la facture

Enquête

Antonio Fischetti · Mis en ligne le 20 août 2021 · Paru dans l'édition 1517 du 18 août

En visite en Polynésie au mois de juillet, Emmanuel Macron a reconnu une « dette » de la France à l’égard des victimes des essais nucléaires réalisés là-bas entre 1966 et 1996. Après des décennies de déni de la part des autorités, c’est un premier pas. Des dizaines de milliers de personnes – militaires ou civils – souffrent de cancers dus aux radiations, et seule une poignée d’entre eux a obtenu une indemnisation. Alors que c’est quasiment toute la population polynésienne qui a été contaminée, comme le montre l’enquête du journaliste Tomas Statius et du chercheur Sébastien Philippe, publiée dans le livre Toxique (éd. Puf-Disclose).

•

Dans les années 1960, il y allait, disait-on, de la grandeur et de la survie de la France. Il fallait posséder l’arme nucléaire, garante de la fameuse « dissuasion » : on ne s’en sert pas, mais elle fout tellement la trouille qu’aucun ennemi n’osera nous attaquer. Bon. Mais à partir du moment où la bombe est construite, il faut être sûr qu’elle fonctionne le jour où on en aura besoin. Et pour ça, il faut l’essayer. Reste un petit détail : où ça ? On n’allait pas créer un champignon atomique en Auvergne ou en Bretagne, ni même en Corse (et surtout pas là, quand on connaît la susceptibilité des autochtones, même si certains y ont songé). Plus c’est loin, mieux c’est. D’où l’intérêt d’avoir des colonies.

C’est ainsi que la France mènera des essais nucléaires dans le désert algérien de 1960 à 1966. Ensuite en Polynésie, jusqu’en 1996. Les militaires ont dû se dire qu’il suffirait d’expliquer aux joyeux habitants en pagne qu’un flash nucléaire n’était pas plus dangereux qu’un coup de soleil, et l’affaire serait bouclée. Ce que le général de Gaulle exprimera, en termes plus diplomatiques, dans son discours du 9 septembre 1966 : *« Je tiens à dire à la Polynésie française combien la France apprécie le service qu’elle lui rend en étant le siège de cette organisation qui doit assurer la paix à coup sûr à notre ensemble français. »* À l’époque, les Polynésiens ont applaudi. Aujourd’hui, ils sont nombreux à regretter le « service » rendu.

Les atolls de Mururoa et Fangataufa seront le siège de 193 essais nucléaires. Entre 1966 et 1974, il y eut 46 tirs « atmosphériques », où la bombe explose au-dessus de la mer. Puis, entre 1975 et 1996, 147 essais dans des cavités souterraines. Ces tirs sont évidemment moins polluants que dans l'air, mais pas anodins pour autant – quand on sait qu'il n'y eut pas moins de 42 fuites radioactives dues à des fractures du sol. Vous avez forcément vu, dans des documentaires, les dégâts des bombes larguées sur Hiroshima et sur Nagasaki. Eh bien, imaginez que les essais polynésiens étaient au moins 100 fois plus puissants. Ça laisse songeur.

Poissons irradiés et eau contaminée

On faisait donc joujou avec l'apocalypse. Et cependant, avec une terrifiante désinvolture. Les bidasses (composés d'engagés, mais aussi d'appelés effectuant leur service militaire) regardaient le champignon atomique en short et en bras de chemise. Les recommandations se limitaient à des instructions du genre : mettez des lunettes de soleil pour voir le tir, prenez une bonne douche après, et tout ira bien. Jean-Luc Sans, qui s'est engagé dans l'armée au début des années 1970 et a participé à cinq essais nucléaires, se souvient : *« On buvait de l'eau de mer dessalée, et pour ça on utilisait un appareil qui était contaminé, mais on ne l'a su qu'après. »* On pourrait aligner des centaines de témoignages du même tonneau. Citons juste Hélène, dont le mari est décédé d'un cancer du poumon dû aux essais nucléaires auxquels il a participé pendant son service militaire en Polynésie : *« Mon mari me disait qu'ils se baignaient dans le lagon pendant les permissions. Mais les gradés, eux, ne descendaient pas à terre. »* Quant aux populations locales, elles étaient encore

moins informées que les soldats, et continuaient à manger des poissons irradiés et à boire de l'eau contaminée.

À LIRE AUSSI : Radioactivité : les Polynésiens plutôt Gauguin ou Picasso ?

Emmanuel Macron s'est fendu d'une contorsion rhétorique en évoquant des essais nucléaires dont *« on ne peut absolument pas dire qu'ils étaient propres »*. Sur l'échelle de la repentance, c'est le service minimum. D'autant qu'il s'est empressé de minimiser la responsabilité de l'armée en ajoutant qu'*« il n'y a pas eu de mensonge, il y a eu des risques pris qui n'étaient pas mesurés, y compris par les militaires »*. Pas de mensonge ? C'est un peu gros. On peut comprendre que les dangers de la radioactivité n'étaient pas connus à l'époque de Marie Curie. Mais comment tenir ce discours après Hiroshima et Nagasaki ? Jean-Luc Sans se souvient de l'argumentaire de sa hiérarchie : *« On savait que la radioactivité était dangereuse. Mais les gradés nous disaient que la bombe d'Hiroshima était répartie sur une surface plus petite, alors qu'en Polynésie elle l'était sur un plus grand territoire, donc il n'y avait pas de danger. »* Lui, qui a la chance de ne pas être malade, se bat sans répit au sein de l'Association des vétérans des essais nucléaires (Aven) pour défendre la cause de ses anciens collègues – aujourd'hui septuagénaires – victimes de cancer.

Le parcours du combattant pour se faire indemniser

Et ce n'est pas simple. Il faut d'abord faire une demande auprès du Comité d'indemnisation des victimes d'essais nucléaires (Civen). Jusqu'en 2010, la cause était désespérée, car il incombait au

demandeur de prouver que sa maladie était due aux essais nucléaires, ce qui était évidemment impossible, surtout sans avoir accès aux archives militaires. À force de combats, les associations de vétérans ont fait modifier la loi. Depuis 2010, celle-ci reconnaît une « présomption de causalité » entre le fait d'avoir assisté à un tir nucléaire et d'être victime d'un cancer. En théorie, indemnisation automatique, donc ? En pratique, c'est une autre histoire. Le Civen a longtemps rejeté la majorité des demandes (en 2013, sur 840 dossiers examinés, seuls 11 avaient reçu un avis favorable), arguant que le demandeur avait subi un *« risque négligeable »*. Personne ne conteste la notion de dose minimum. Chez les vétérans des essais, c'est même devenu un sujet de rigolade : imaginer que Johnny Hallyday aurait pu être indemnisé, sous prétexte qu'il est venu donner un concert en Polynésie dans les années 1970. Mais entre l'indemnisation du rocker national et le rejet de tous les dossiers, il faut trouver la juste mesure.

Là encore, le combat des associations, soutenues par les élus polynésiens, à conduit à l'assouplissement des conditions d'indemnisation. Désormais, il « suffit » de prouver qu'on était en Polynésie au moment des essais, qu'on souffre d'une des maladies attribuables aux radiations nucléaires (actuellement, une liste de 23 cancers) et qu'on a reçu une dose de radioactivité supérieure à 1 mSv (millisievert) par an (une faible dose, du même ordre que la radioactivité naturelle que nous subissons tous). Tout ça n'est pas difficile à prouver pour les militaires, qui disposent d'un carnet attestant de leurs activités. Et Jean-Luc Sans s'en réjouit : *« Aujourd'hui, près de 80 % des dossiers que nous présentons sont indemnisés. »*

À LIRE AUSSI : Bombes partout, sécurité nulle part

Mais pour les Polynésiens, c'est nettement plus compliqué. Comment prouver qu'ils ont reçu, ou pas, une dose de radioactivité supérieure à 1 mSv ? Le Civen se livre à des estimations plus ou moins absconses, à partir de données fournies par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Au final, la plupart des demandes sont rejetées.

Une enquête qui va peut-être bouger les choses…

Et c'est là que Tomas Statius et Sébastien Philippe entrent en scène. Le premier est journaliste, le second enseignant-chercheur sur les questions militaires à l'université de Princeton. Ils se sont livrés à un travail titanesque. En 2013, un certain nombre de dossiers secrets (mais pas tous) sur les essais nucléaires ont été déclassifiés : 2 000 pages d'infos inédites, soit une mine. Mais encore faut-il l'exploiter. Les deux compères se sont lancés. Ils ont épluché les données, refait des calculs, effectué des simulations par ordinateur… Cela pour les six essais nucléaires les plus contaminants. Conclusion : le CEA a minimisé l'impact de la radioactivité. On aurait pu s'en douter, mais là, c'est prouvé.

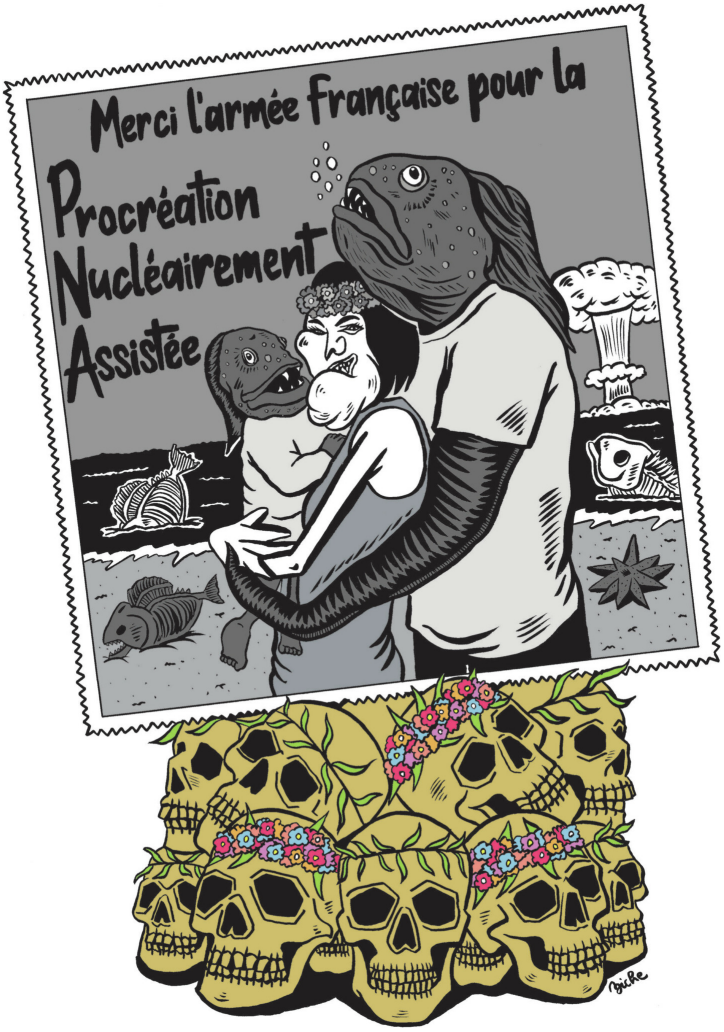

On ne va pas lister toutes les erreurs du CEA. Juste quelques-unes. Par exemple, l'organisme part du principe que les gens buvaient plus d'eau de rivière que d'eau de pluie – ce qui est faux – et minimise la radioactivité car, selon Tomas Statius, *« l'eau de pluie a une contamination 20 fois supérieure à celle de rivière »*. Autre biais des experts officiels : ils ont calculé la contamination des habitants en supposant qu'ils passaient seulement 40 % de leur temps à l'extérieur (lequel est plus contaminé que l'intérieur des maisons)… Alors que, dans ces contrées ensoleillées, on reste évidemment plus longtemps dehors ! Encore plus fort : les scientifiques du CEA n'ont tenu compte que de la radioactivité mesurée le jour de l'explosion, en omettant les retombées radioactives des jours suivants. Et à cela il faut encore ajouter l'imprécision de leurs dosimètres, les appareils qui mesurent la radioactivité, qui présentaient parfois une marge d'erreur de 50 % ! Au terme de leur étude très détaillée, Tomas Statius et Sébastien Philippe concluent que *« les doses reçues par la population polynésienne sont entre 2 et 10 fois plus élevées que les estimations officielles de la France »*.

À LIRE AUSSI : Après Fukushima, on poursuit le mythe du nucléaire sécurisé ?

La principale contamination vient d'un tir effectué le 17 juillet 1974, et baptisé du nom de code Centaure. Ce jour-là, tout foire. Le champignon nucléaire ne monte qu'à 5 000 m d'altitude, au lieu des 8 000 m prévus. Les conditions météo poussent le nuage radioactif en ligne droite sur Tahiti. Tomas Statius n'hésite pas à qualifier cet essai de *« criminel »*, car *« les militaires le savent, mais ils ne disent rien et décident de ne pas confiner la population »*. Ils ne disent pas non plus aux

habitants de ne pas boire l'eau de pluie, qu'ils ont coutume de récupérer à partir des toits, et qui, de ce fait, est chargée de poussière mortelle. Tomas Statius et Sébastien Philippe ont reconstitué par ordinateur la propagation du nuage radioactif. Ils en déduisent que 130 000 personnes (110 000 à Tahiti, plus 20 000 dans les îles voisines), soit 90 % de la population polynésienne d'alors, ont reçu une dose de radioactivité supérieure à 1 mSv. Tous ces gens seraient donc en droit (du moins s'ils ont la chance d'être encore en vie, ce qui n'est pas gagné) de demander une indemnisation à l'État français.

…Ou peut-être pas

Sauf qu'évidemment les autorités ont un tout autre discours. Le plus souvent, elles se contentent de répondre aux Polynésiens qu'il n'y a pas suffisamment de données pour estimer les doses de radioactivité qu'ils ont reçues. Ce manque de données permet aussi à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) de botter en touche. En février, l'établissement public a publié une synthèse des études scientifiques sur l'impact des essais nucléaires, laquelle s'avère un modèle de l'art du « pt'êt' ben qu'oui, pt'êt' ben qu'non » : tantôt les auteurs admettent un lien entre les essais nucléaires et certains cancers, tantôt, à la page suivante, ils soulignent que *« les résultats sont peu concluants en raison des incertitudes sur les causes de mortalité »*… Allez comprendre.

C'est bien la preuve qu'il reste beaucoup de boulot pour solder cette fameuse « dette » de la France à l'égard de la Polynésie. Pour Jean-Luc Sans, il faudrait déjà affiner les connaissances sur les maladies induites par la radioactivité, car *« cela permettrait d'élargir la liste des 23 maladies reconnues, en y ajoutant au moins les cancers du pharynx et du pancréas. Et il faudrait aussi faire des études sur l'impact des essais sur les maladies cardio-vasculaires »*. Une autre étape serait de déclassifier les dossiers des essais nucléaires souterrains, à propos desquels on ne sait quasiment rien (hormis le fait, admis par le CEA, qu'ils ont tous entraîné des hécatombes de poissons et d'oiseaux).

À LIRE AUSSI : Bure : nucléaire partout, justice nulle part

Macron s'est engagé *« à ce que les choses changent en termes de procédures d'indemnisation »*. On verra bien. À ce jour, environ 500 victimes d'essais nucléaires ont perçu des indemnités, des militaires pour la plupart. Quant aux civils polynésiens, ils ne sont que… 63 à avoir été indemnisés. C'est évidemment dérisoire en regard du nombre de personnes susceptibles d'avoir été contaminées : à la louche, pas moins de 200 000, en comptant les populations locales et tous ceux, militaires et civils, qui ont participé aux tirs. Alors, pourquoi aussi peu d'indemnisations ? Pour Jean-Luc Sans, « c'est surtout dû à un manque d'information : les gens ne sont pas au courant qu'ils peuvent y prétendre, ou bien ils n'osent pas s'attaquer à l'armée, par respect ou par peur ». Faites passer le message : que tous ceux qui ont mis les pieds en Polynésie dans les années 1970 n'hésitent pas à contacter l'Aven, qui les aidera à récupérer ce à quoi ils ont droit. Le combat de toutes ces victimes est la meilleure arme pour concrétiser les beaux discours présidentiels (aussi beaux que vains, c'est un peu la règle) et mettre fin à plus d'un demi-siècle d'omerta nucléaire. •